

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 29.13 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : C.H.A.b.d. Lyamani

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.03.73.99.93 Total des frais engagés :Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. BEN OUDA SARA
Médecin Généraliste
Casablanca
06 97 06 43 87

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/10/2023

Nom et prénom du malade : HARROU Nui' Ma Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : obt + sd grppal + Dyslipidémie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

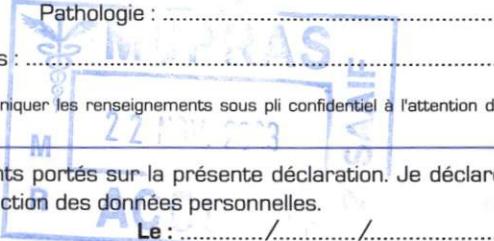
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
16/10/23	C1	1	150 DH	DR. BEN OUDA SARA Médecin Généraliste Nettoyage le linge et l'ensemble des Actes
21/10/23 Contrôle		2	gratuit	DR. BEN OUDA SARA 06 97 06 43 87 Médecin Généraliste Casablanca 06 97 06 43 87

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE BOULEVARD DOHA 9 Bis. Rue 2. Lot. Mahdia Ain Chok Casablanca Tel: 03 22 50 15 30	18/12/23	118.30
BOULEVARD DOHA Casablanca	18/12/23	11.00,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

DR. BEN OUDA SARA

Medecine générale

Échographie générale -
Suivi de grossesse - Suivi de
maladies chroniques -ECG



Ordonnance

Mme/Mlle/Mr : Harou Naima Casablanca le : 18/10/2023

1. febrex 5
21.50 15 x 2 | ✓ S.i.
2. Migrelprin
21.50 1cp x 2 | ✓
3. Surgam 200
55.40 1cp x 2 | ✓ poltisage
4. Polygeline
21.80 2 gttis x 2 | ✓

T = 118.7

DR. BEN OUDA SARA
Médecin Généraliste
Casablanca

06 97 06 43 87



زنقة 1 رقم 27 الديار الجديدة الطابق الأول عين الشق - الدار البيضاء

Rue 1 n° 27 Al Diyar El Jadida 1er étage Ain Chock - Casablanca

Tél : 06 97 06 43 87 - E-mail : benoudasara68@gmail.com

21,80



SURGAM 200MG
CP SEC B20
P.P.V : 55DH40
LOT : 223E03
PER : 06/26/2026

6 118000 060857

PPV:14DH00
PER:06/26
LOT:M1989

PPV:14DH00
PER:06/26
LOT:M2290

PPV 21 DH50
PER N3 / 25
LOT N946



Échographie générale -
Suivi de grossesse - Suivi de
maladies chroniques -ECG

الفحص بالصدى- تتبع الحمل
تتبع الأمراض المزمنة
تخطيط القلب

Ordonnance

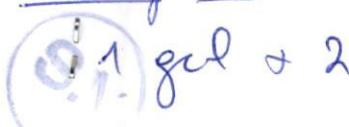
Mme/Mlle/Mr: Hassou... Naima. Casablanca le : 21/10/2023.

99,5x2

1. Costal 20 mg  poft 3 mois.
1 cp | Soir

128,7x3

2. Codelius  1 cp | J 3 mois.
139,4x3

3. Circuflex  1 gel + 2 J poft 3 mois.

PHARMACIE BOULEVARD DOHA
9, rue Lot M'hamed, Ain Chock
89 BIS, Casablanca. Tel: 0522 50 15 30

T 1100,10

DR. BEN OUDA SARA
Médecin Généraliste
Casablanca
06 97 06 43 87



زنقة 1 رقم 27 الديار الجديدة الطابق الأول عين الشق - الدار البيضاء

Rue 1 n° 27 Al Diyar El Jadida 1er étage Ain Chock - Casablanca

Tél: 06 97 06 43 87 - E-mail : benoudasara68@gmail.com

LOT : 230875
EXP : 06/2026
PPV : 99,00DH

LOT : 231288
EXP : 09/2026
PPV : 99,00DH

LOT : 2312
EXP : 09/22
PPV : 99,0

LOT : 230069
DLUO : 01/2026
139,00DH

LOT : 230069
DLUO : 01/2026
139,00DH

LOT : 230069
DLUO : 01/2026
139,00DH

CADELIUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs

6 118001 440061

CADELIUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs

6 118001 440061

CADELIUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs

6 118001 440061